

## SYSTÈMES ALIMENTAIRES LOCAUX SAINS, ÉQUITABLES ET DURABLES



### Les municipalités : des partenaires incontournables de l'accès équitable et durable à des aliments sains au cœur de nos collectivités.

Les municipalités disposent de leviers privilégiés permettant de structurer l'aménagement du territoire et l'offre de services aux citoyens. Dans le cadre des compétences dont elles disposent, les municipalités de toutes tailles peuvent contribuer à soutenir le développement de milieux de vie permettant à ses citoyens de pouvoir s'alimenter sainement, à juste prix et dans la dignité.

De la protection et de la valorisation du territoire productif au soutien à la production et à la transformation alimentaire locale, en passant par le renforcement de l'accès physique à des aliments sains et abordables dans les milieux de vie, le développement d'infrastructures collectives, la planification territoriale et le développement d'une offre de service à la collectivité, dont la gestion des matières résiduelles, les acteurs municipaux interviennent dans chacune des dimensions du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation, valorisation).

### Les compétences et pouvoirs des municipalités

Les compétences et pouvoirs des acteurs municipaux diffèrent, selon qu'ils interviennent à l'échelle territoriale (ex : Communauté métropolitaine de Montréal, Municipalité régionale de comté, Agglomération) ou locale (municipalité). Celles-ci s'actualisent par l'élaboration et la mise en œuvre de planifications. Celles-ci permettant de préciser la vision, les orientations et la nature des engagements de la municipalité en regard du développement du territoire.

#### Documentation pertinente :

- **Organisation territoriale. Instances municipales. Paliers municipaux.**  
Site internet du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).  
<http://www.mamot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/instances-municipales/paliers-municipaux/>
- **Projet de loi n°122 : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.**  
<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-122-41-1.html>
- **Document synthèse. Redéfinition des relations Québec-municipalités – Les municipalités officiellement reconnues comme gouvernements de proximité.**  
[http://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/ministere/document\\_synthese\\_redefinition\\_relations\\_quebec\\_municipalites.pdf](http://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/ministere/document_synthese_redefinition_relations_quebec_municipalites.pdf)

## Quels sont leurs pouvoirs en regard de l'alimentation ?

Différentes publications permettent de mieux comprendre leviers des municipalités en regard de l'alimentation.



**La saine alimentation en milieu municipal : Document de réflexion destiné aux acteurs de soutien.** Ministère de la santé et des services sociaux. Gouvernement du Québec, 2015.

« Ce document représente une première étape pour soutenir les interventions municipales qui favorisent les saines habitudes de vie, plus particulièrement la saine alimentation. Il constitue la synthèse des réflexions d'un groupe de travail, mis en place par le MSSS, qui avait pour mandat d'identifier les principes pour guider l'action en matière d'alimentation dans le milieu municipal. Cette synthèse permettra notamment de nourrir les réflexions des acteurs de soutien en matière de création d'environnements favorables à la saine alimentation. Elle s'adresse donc principalement aux intervenants œuvrant en santé publique ainsi qu'aux acteurs des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui interviennent dans ce domaine ».

**Pour consulter ce document :**

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001590/?&date=DESC>



**Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités.**

Vivre en ville, 2015.

« Avec Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités, Vivre en Ville propose une approche, ancrée localement, consistant à réunir cinq ingrédients – du territoire productif à l'optimisation du cycle de vie des aliments – afin de faire des collectivités québécoises des villes et des villages davantage nourriciers ».

**Pour commander la publication :**

<https://vivreenville.org/notre-travail/outils-sur-la-saine-alimentation/>



**Guide sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités.**

Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Comité québécois de formation sur les saines habitudes de vie et Québec en Forme, mars 2016.

« Le présent guide a pour originalité de rassembler les stratégies d'action associées aux pouvoirs dont disposent les municipalités pour agir vers la création d'environnements favorables à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et de saines habitudes alimentaires. (...) Cette La partie 4 du guide examine les stratégies d'action pouvant être mises en oeuvre par les municipalités pour agir vers l'adoption de SHV en les regroupant sous trois grandes catégories : le pouvoir de planification et de réglementation, le pouvoir d'adoption de politiques et d'élaboration de programmations et le pouvoir d'interventions directes dans l'espace public ».

**Pour consulter ce document :**

<http://www.quebecenforme.org/pdf/Guide-SHV-VF.PDF>

Quelques exemples de leviers à la disposition des municipalités tirés de ces publications.

- Adapter les outils de planification et la réglementation afin de favoriser l'accès à des aliments sains**

  - ☞ Favoriser la mixité des usages (mixte commercial et résidentiel) dans les secteurs
  - ☞ Élaborer une stratégie alimentaire locale, participer et soutenir la concertation d'acteurs en vue d'établir un système alimentaire durable et équitable à l'échelle d'un territoire
  - ☞ Identifier les terrains et locaux vacants (ou sous-utilisés) pouvant être utilisés pour des initiatives en alimentation (ex : agriculture urbaine, transformation alimentaire, etc.).
  
- Favoriser la protection et la valorisation du territoire productif**

  - ☞ Permettre dans toutes les zones l'usage « jardin communautaire » ou « agriculture urbaine », identifier des balises permettant la mise en place de potagers sur les terrains institutionnels, commerciaux et industriels (ex : permettre l'usage temporaire de jardinage en bac sur des friches urbaines zonées pour d'autres usages)
  - ☞ Réaliser des aménagements paysagers comestibles
  - ☞ Mettre en place un programme de soutien à l'agriculture urbaine
  - ☞ Réserver des espaces pour l'agriculture dans le développement de nouveaux secteurs (contribution aux fins de parcs)
  
- Soutenir la mise en marché de proximité et l'approvisionnement en circuits courts**

  - ☞ Soutien à la mise en valeur et à la promotion de produits agroalimentaires locaux
  - ☞ Identifier les aires et les secteurs pouvant accueillir des marchés (permanent, ambulante)
  - ☞ Soutenir la mise sur pied de marchés maraîchers et de producteurs
  
- Soutenir l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre alimentaire dans les commerces existants et dans les installations municipales**

  - ☞ Incitatifs financiers et fiscaux, commandite de l'achat d'équipement (réfrigérateur, congélateur, etc.)
  - ☞ Permettre la vente de fruits et légumes sur des étals extérieurs en façade (règlement sur l'occupation du domaine public)
  - ☞ Offrir des aliments sains à coûts abordables dans les installations municipales (aréna, bibliothèque, centre communautaire, etc.) et les événements municipaux
  
- Soutien aux initiatives communautaires en alimentation.**

  - ☞ Favoriser l'établissement de lieux dédiés à l'alimentation dans les quartiers et communautés (offre de services intégrée en alimentation de type centre alimentaire communautaire)
  - ☞ Mise à la disposition de locaux municipaux, remboursement des frais de location (bail) d'un local commercial, don de terrain, etc.
  - ☞ Aménagement de locaux de transformation alimentaire, soutien à l'acquisition d'équipements
  - ☞ Subvention, commandite, contribution en services, soutien technique de l'administration municipale, promotion, etc.
  
- Inclure dans la programmation municipale des activités portant sur l'alimentation** (cours, ateliers, soutien aux activités communautaires en alimentation, événements, activités d'animation, etc.)
  
- Se doter d'une vision, d'orientations et définir des actions en vue de soutenir la consolidation d'un système alimentaire local durable et équitable** (démarche de planification, politique, etc.).

## Quelques initiatives inspirantes

<p><b>Stratégie alimentaire de Ville-Marie</b>          Arrondissement Ville-Marie    <a href="http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7317,142453835&amp;_dad=portal&amp;_schema=PORTAL">http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7317,142453835&amp;_dad=portal&amp;_schema=PORTAL</a></p>	<p><b>Politique Ville Nourricière</b>          Ville de Saint-Bruno-de-Montarville   <a href="http://www.stbruno.ca/ville-nourriciere">http://www.stbruno.ca/ville-nourriciere</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stratégie alimentaire de l'arrondissement de Ville-Marie (Montréal) adoptée en avril 2016.</li> <li>▪ Présente les engagements et actions de l'arrondissement, la direction (ou l'organisme) responsable de la réalisation de celles-ci et un échéancier et le mécanisme de suivi.</li> <li>▪ Composée de cinq axes d'interventions             <ul style="list-style-type: none"> <li>- production alimentaire</li> <li>- accès alimentaire</li> <li>- acquisition de compétences</li> <li>- gestion des matières résiduelles</li> <li>- mobilisation et gouvernance</li> </ul> </li> <li>▪ La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a été mandatée pour en assurer la mise en œuvre, la coordination et le suivi de la Stratégie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Ville de St-Bruno a adopté la toute première politique municipale en Montérégie visant à agir sur les 5 composantes d'un système alimentaire local durable (production, transformation, distribution, consommation, gestion des matières résiduelles).</li> <li>▪ Outil de mobilisation, la politique Ville nourricière permet de coordonner les actions des partenaires du territoire autour d'une vision et de 5 orientations.</li> <li>▪ Cette politique est composée d'un portrait du système alimentaire local, de l'identification des initiatives existantes, des enjeux et des priorités en plus de proposer un énoncé de vision, des orientations et mesures de mises en œuvre.</li> </ul>
<p><b>Programme d'agriculture urbaine</b>          Gatineau    <a href="https://www.ville.gatineau.qc.ca/portail/default.aspx?p=sante_publique_qualite_vie/agriculture_urbaine">https://www.ville.gatineau.qc.ca/portail/default.aspx?p=sante_publique_qualite_vie/agriculture_urbaine</a></p>	<p><b>Plan de développement du système alimentaire Montréalais (SAM) 2025</b>          Agglomération de Montréal   <a href="http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/brochure_SAM.pdf">http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/brochure_SAM.pdf</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Ville de Gatineau a adopté un programme d'agriculture urbaine le 12 avril 2016. Ce programme vise à promouvoir, à mobiliser la population et à faciliter la pratique de l'agriculture urbaine pour tous les résidents.</li> <li>▪ Ce programme est mis en œuvre par un plan d'action triennal (2016-2018) précisant les moyens qui seront déployés par la Ville et ses partenaires pour actualiser le programme.</li> <li>▪ Le cadre de soutien aux jardins communautaires et collectifs fût révisé (août 2016).</li> <li>▪ Parmi les outils rendus disponibles pour les citoyens, une cartographie des jardins communautaires et collectifs a été produite ainsi que des fiches techniques sur l'aménagement et la construction de jardins.</li> <li>▪ La Ville a remplacé certains aménagements ornementaux par des aménagements comestibles (plantes potagères, fines herbes, arbustes fruitiers, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'Agglomération de Montréal s'est dotée d'un plan d'action misant sur le développement d'un système alimentaire durable et équitable impliquant l'ensemble des intervenants publics, communautaires et privés concernés.</li> <li>▪ Le Plan de développement SAM 2025 prône une vision, à long terme, structurée autour de 5 orientations, de 14 axes d'intervention, et d'une trentaine d'objectifs collectifs réalisables par les acteurs régionaux et locaux.</li> <li>▪ Les orientations adressent l'ensemble des composantes du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation) dans un objectif de développement durable.</li> <li>▪ 5 orientations retenues :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichir l'offre alimentaire montréalaise</li> <li>- Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire</li> <li>- Favoriser l'accès à une saine alimentation</li> <li>- Promouvoir la saine alimentation</li> <li>- Renforcer le maillage régional</li> </ul> </li> </ul>



Reproduction ou téléchargement autorisé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales avec mention de la source :

CHÉNIER, Geneviève. , Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, Juin 2017, 4 pages.